#### SUPER DECAPANT

Date de révision: 18/01/18 Version: 13 RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

SUPER DECAPANT

1. 1. 1. Contient:

hydroxyde de sodium

1. 1. 2. N° CE:

Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

Décapant

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

sécurité:

Distributeur REMA GROUPE

5 rue Charles François Daubigny.95870.BEZONS - France Téléphone: +33 (0)1 30 61 32 08 Fax: +33 (0)1 39 61 82 72

contact@remagroupe.fr

4. Numéro d'appel d'urgence:

FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

Centre Antipoison de Nancy: 03.83.32.36.36

190802V2 1. 5. Formule: 190802V2 1. 6. N° code du produit:

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

\* Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 \*

du mélange:

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2, 2, 1, Symbole(s) et mention

d'avertissement: 2. 2. 2. Contient:

· hydroxyde de sodium

2. 2. 3. Mention de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2. 2. 4. Prévention:

P260 Ne pas respirer les fumées / vapeurs.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

Fabricant

SANI MARC

Tél: +33 (0) 2 35 66 01 38

Mail:contact@sanimarc.com

Rue de la Chênaie F-76800 Saint Etienne de Rouvray France

protection des yeux / du visage.

2. 2. 5. Intervention:

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne a l'extérieur et la maintenir dans

une position ou elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2. 2. 6. Stockage:

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale/ nationale 2. 2. 7. Elimination:

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

2. 4. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est

corrosive.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

G.E. Conseils ® Page 1 /

### SUPER DECAPANT

Version: 13 Date de révision: 18/01/18 RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

```
    2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol
    N° Id: 603-014-00-0 - N° CE: 203-905-0 - N° CAS: 111-76-2

3. 1. Composant(s) contribuant aux
dangers:
                                                - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36

    Conc. (% pds) : 10 < C <= 15</li>

                                                  SGH (Système Général Harmonisé)
                                               * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315
                                               - Irr. oc. 2 - H319

    Divers :

                                               VME ppm = 20 - VME mg/m3 = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m3 = 246

    hydroxyde de sodium
    N° Id: 011-002-00-6 - N° CE: 215-185-5 - N° CAS: 1310-73-2

    Numéro d'enregistrement REACH : 01-21 19457892-27

                                                Conc. (% pds) : 5 < C <= 10</li>
                                                  SGH (Système Général Harmonisé)
                                               * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1A - H314

- (Skin Corr. 1A; H314: C >= 5 - Skin Corr. 1B; H314: 2% <= C < 5% - Skin Irrit. 2; H315: 0,5%
                                                <= C < 2% - Eye Irrit. 2; H319: 0,5% <= C < 2%)
                                                - Divers :
                                               VME mg/m^3 = 2

    1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol

                                                - N° Id: 603-064-00-3 - N° CE: 203-539-1 - N° CAS: 107-98-2
                                                - Numéro d'enregistrement REACH : 01-21 19457435-35
                                                - Conc. (% pds) : 5 < C <= 10

    SGH (Système Général Harmonisé)

                                                * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226
                                                * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336
                                                 Divers :
                                               VME ppm = 100 - VME mg/m<sup>3</sup> = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 568

    Xylène sulfonate de sodium

                                                - N° CE: 215-090-9 - N° CAS: 1300-72-7
                                                - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119513350-56

    Conc. (% pds): 1 < C <= 5</li>

                                                  SGH (Système Général Harmonisé)
                                               * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A

    2-aminoéthanol; éthanolamine
    N° Id: 603-030-00-8 - N° CE: 205-483-3 - N° CAS: 141-43-5

                                                - Numéro d'enregistrement REACH : 01-21 19486455-28

    Conc. (% pds): 1 < C <= 5</li>

                                               - SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 18 - H314
                                                  - (STOT SE 3; H335: C >= 5%)
                                                 Divers :
                                               VME ppm = 3 - VME mg/m3 = 7,5 - VLE ppm = 6 - VLE mg/m3 = 15

    alcool gras ethoxylé

                                                - Nº CAS: 68439-46-3
                                                - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5
                                               - SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger -
                                               Lés. oc. 1 - H318

    éthylene diamin etétraacetate-de-tétrasodium

                                                - N° Id: 607-428-00-2 - N° CE: 200-573-9 - N° CAS: 64-02-8

    Numéro d'enregistrement REACH : 01-21 19486762-27
```

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 \* SGH05 - Corrosion - Danger -

#### 4. PREMIERS SECOURS

- 4. 1. Description des premiers secours:
  - 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Conc. (% pds) : 0 < C <= 1</li>

Lés. oc. 1 - H318

SGH (Système Général Harmonisé)

1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

G.E. Conseils ® Page 2 / 8

### SUPER DECAPANT

Version: 13 Date de révision: 18/01/18 RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Bien rincer abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Inite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves

4. 2. 4. Ingestion: graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.

Utiliser les moyens d'extinction spécifique du produit cause de l'incendie

5. 2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Utiliser un jet d'eau pour disperser les vapeurs.

 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

 1. Précautions individuelles, équipement de protection et

équipement de protection et procédures d'urgence: Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les

soubassements.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.

4. Référence à d'autres sections: Voir

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Ne jamais mélanger avec d'autres produits. Conservér le produit dans son emballage d'origine.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour

assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage:

Conserver à l'abri du gel.

G.E. Conseils ® Page 3 / 8

#### SUPER DECAPANT

Date de révision: 18/01/18 RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008 Version: 13

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser 7. 2. 5. Matériaux d'emballage non

pour l'emballage / conte neur:

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Conserver à l'écart des: acides

Les emballages plastiques sont recommandés.

Eviter les emballages métalliques non protégés.

Utilisation professionnelle

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

 2-butoxyéthanol; ether monobutylique d'éthylèneglycol; butylglycol: VME ppm = 20 - VME mg/m3 = 98 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m3 = 246 · hydroxyde de sodium : VME mg/m3 = 2 · 1 méthoxy-2-propanol; éther méthylique de mono-propylèneglycol : VME ppm = 100 - VME mg/m3 = 375 - VLE ppm = 150 - VLE mg/m³ = 568 • 2-amino éthanol; éthanolamine : VME ppm = 3 -VME mg/m³ = 7,5 - VLE ppm = 6 - VLE mg/m³ = 15

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation: 663 mg/m3, 135 ppm

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 75 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau: 89 mg/kg p.c. /jour DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 49 mg/m3

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation: 426 mg/m3

DNEL

Consommateurs, Aiguë - effets locaux, Inhalation: 123 mg/m3 DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 38 mg/kg p.c. /jour

DNFL

Consommateurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau: 44,5 mg/kg p.c. /jour

Composant: hydroxyde de sodium No.-CAS 1310-73-2

DNE

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 1,0 mg/m3

DNEL

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation: 1,0 mg/m3

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 3,2 mg/kg p.c. /jour

Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion: 13,4 mg/kg p.c. /jour

Composant: 1-méthoxy-2-propanol No.-CAS 107-98-2

DNEL

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation: 553,5 mg/m3

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 50,6 mg/kg p.c. /jour

DNFI

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 369 mg/m3

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 18,1 mg/kg p.c. /jour DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 43,9 mg/m3 DNEL Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 3,3 mg/kg p.c. /jour

Composant: 2-aminoéthanol No.-CAS 141-43-5

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 1 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation: 3,3 mg/m3

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 0,24 mg/kg p.c. /jour

DNEL

G.E. Conseils ® Page 4 / 8

### SUPER DECAPANT

Version: 13 Date de révision: 18/01/18 RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Long terme - effets locaux, Inhalation: 2

DŇEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 3,75 mg/kg p.c. /jour

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains:

Porter des gants appropriés: gants en Néoprène

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

combinaison de protection complète contre les produits chimiques

8. 2. 4. Protection des yeux: Porter un appareil de protection des yeux/du visage

8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide 9. 1. 2. Couleur: incolore 9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: 13.5

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé. 9. 1. 6. Point d'éclair: Non déterminé. 9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable. 9. 1. 8. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable. 9. 1. 9. Densité relative (eau = 1): 1.080 +/- 0.02 à 20°C 9. 1. 10. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Non concerné 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous

la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10. 4. Conditions à éviter: PAS de contact avec les surfaces chaudes. 10. 5. Matières incompatibles: Réagit violemment au contact de : les acides

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

Ne pas respirer les fumées.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

G.E. Conseils ®

#### SUPER DECAPANT

Version: 13 Date de révision: 18/01/18 RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.
 2. 3. Contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves.

11. 2. 4. Ingestion: graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie

aquatique.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de

biodégradabilité comme définis dans la règlementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.

12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé

12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et

régionale(s):

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art.

R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchetqs)
 Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail,

de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 3266

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (contient de l'hydroxyde de sodium)

unies:

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive

96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour

le transport:

8

14. 3. 2. Groupe d'emballage: II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 8

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 14. 3. 4. Code danger:

80

14. 3. 5. Code de classification et

C5 274

dispositions spéciales:

P001 IBC02

3. 6. Instructions d'emballage:
 3. 7. Code de restriction en

E

8

tunnels:

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 8

14. 4. 2. Groupe d'emballage:

14. 4. 3. Polluant marin: Non

14. 4. 4. N° FS: F-A. S-B

14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:

G.E. Conseils ® Page 6 / 8

### SUPER DECAPANT

Version: 13 Date de révision: 18/01/18 RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 8 14. 5. 2. Groupe d'emballage: Ш 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:

14. 5. 4. Avis ou remarques

importantes:

Aéronef passager et cargo

Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil Non concerné

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Selon la règlementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses

modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le nº figure en rubrique 3:

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des

connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour

satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité,

éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Composition suivant le règlement CEE 648/2004:

agents de surface non ioniques :<5% agents de surface anioniques :<5%

EDTA et sels :<5%

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 27/06/00 16. 5. 2. Date de la révision 02/10/17

précédente:

18/01/18

16. 5. 3. Date de révision: 16. 5. 4. Version: 13 16. 5. 5. Révision chapitre(s) nº: 2-16

G.E. Conseils ®

SUPER DECAPANT

Version: 13 Date de révision: 18/01/18 RE EC/830/2015 - CLP 1272/2008

16. 6. Réalisé par:

G.E. Conseils ® Page 8 / 8